

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire convoquée conformément à la Loi , chaque membre du Conseil confirmant avoir reçu sa convocation. L'assemblée spéciale est tenue lundi le 28 juin 2021, à 19 h, par téléconférence.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance spéciale ce 26 avril 2021;

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

#### **Présences :**

M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Gilles Gosselin, M. Jonatan Roux

L'avis de convocation a été transmise à chacun des élus le 23 juin 2021 lesquels ont tous confirmé la réception.

Monsieur André Henri, maire préside ladite assemblée. Mme Thérèse Lemay, directrice générale est aussi présente.

Ordre du jour.

1. Mot bienvenue (vérification du quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier ouverture et acceptation de soumission pour ponceaux / transitions chemin Lac Nicolet
4. Levée l'assemblée

#### **2021-06-123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Proposé par Michel Prince  
Appuyé par Gilles Gosselin

L'ordre du jour est unanimement adopté tel que présenté.

#### **2021-06-124 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 19H 05**

Proposé par M. Claude Caron propose l'ajournement de la séance temporairement.

2021-06-125

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H 25**

Proposé par : M. Michel Prince.

2021-06-126

**DOSSIER OUVERTURE ET ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR PONCEAUX / TRANSITIONS CHEMIN LAC NICOLET**

Considérant qu'une seule soumission a été reçue pour la demande des travaux prévu sur le Chemin du Lac Nicolet.

Considérant que la demande de soumission a été annoncée sur le site du SEAO tel que prescrit par la Loi.

Considérant que les travaux doivent obligatoirement être réalisés avant la pose de l'asphaltage qui est prévu en septembre 2021.

La soumission reçue est détaillée comme suit.

|                |                       |             |                |             |
|----------------|-----------------------|-------------|----------------|-------------|
| Transition # 1 | avant taxe            | 63 569.74\$ | taxes incluses | 73 089.31\$ |
| Transition # 2 | avant taxe            | 49 202.22\$ | taxes incluses | 56 570.25\$ |
| Transition # 3 | avant taxe            | 14 412.21\$ | taxes incluses | 16 570.44\$ |
| Transition # 4 | avant taxe            | 45 208.18\$ | taxes incluses | 51 978.11\$ |
| Ponceau # 1    | 18 pouces avant taxes | 7 860.91\$  | taxes incluses | 9 038.09\$  |
| Ponceau # 1    | 18 pouces avant taxes | 7 860.91\$  | taxes incluses | 9 038.09\$  |
| Ponceau # 1    | 18 pouces avant taxes | 7 860.91\$  | taxes incluses | 9 038.09\$  |
| Ponceau # 1    | 24 pouces avant taxes | 8 807.76\$  | taxes incluses | 10 126.71\$ |

Grand total de la soumission avant taxes 204 782.83\$ avec taxes 235 449.09\$

Le coût réel après le retour des taxes TPS/ TVQ sera de 214 996.38\$

**En conséquence sur** proposition de Monsieur Jonatan Roux, appuyé par Madame Christine Marchand, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la soumission de Excavation Marquis Tardif soit retenue au montant de 235 449.09\$ Pour effectuer l'exécution des travaux de remplacement des ponceaux et des traditions situées sur le Chemin du Lac Nicolet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Jonatan Roux à 19h 30